



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### **De l'aide financière destinée aux propriétaires qui souhaitent rénover ou adapter leur résidence**

---

**Magog, le 5 juillet 2012** – La MRC de Memphrémagog est fière d'annoncer que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a récemment confirmé une contribution financière de plus de 225 000 \$ dans le cadre des programmes d'aide à la rénovation domiciliaire RénoVillage et Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA) pour venir en aide aux ménages à faible revenus de son territoire.

Voici une brève description de ces deux programmes qui sont administrés par la Société d'habitation du Québec (SHQ) en collaboration avec la MRC :

#### **RénoVillage**

Ce programme a pour but de permettre aux ménages à faible revenu vivant en milieu rural d'effectuer des travaux sur leur résidence lorsque celle-ci présente une ou plusieurs déficiences majeures. L'aide accordée peut atteindre 90 % du coût des travaux admissibles, jusqu'à concurrence de 10 000 \$.

#### **Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA)**

Le programme Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA) a pour but d'aider financièrement les personnes de 65 ans ou plus, à faible revenu, qui ont besoin d'apporter des modifications mineures à leur maison ou à leur logement pour continuer à y vivre de façon autonome et sécuritaire. L'aide financière prend la forme d'une subvention pouvant atteindre 3 500 \$ si les travaux sont effectués par un entrepreneur possédant les licences appropriées de la Régie du bâtiment du Québec.

#### **Programme d'adaptation de domicile (PAD)**

En plus des programmes RénoVillage et LAAA, la MRC offre également, en collaboration avec la SHQ, le programme PAD qui a pour but de permettre à la personne handicapée d'accomplir ses activités quotidiennes dans son logement et ainsi, de favoriser son maintien à domicile. Il consiste en une aide financière versée au propriétaire du domicile pour l'exécution des travaux d'adaptation admissibles qui répondent aux besoins de la personne handicapée. L'aide financière prend la forme d'une subvention pouvant atteindre 16 000 \$ par personne admissible. Il n'y a pas

d'enveloppe déterminée pour le territoire de la MRC, il s'agit d'une enveloppe nationale répartie selon les demandes déposées.

Les personnes qui souhaitent déposer une demande d'aide financière ou obtenir plus de renseignements sur l'un ou l'autre de ces programmes sont priées de communiquer avec monsieur Pierre Laliberté, inspecteur accrédité et personne-ressource pour la MRC de Memphrémagog, soit par téléphone au 819 346-3772 ou par courriel à l'adresse [pierre.lalibert6@videotron.ca](mailto:pierre.lalibert6@videotron.ca).

– 30 –

Source :

Mme Louise Champoux  
Conseillère en communications  
MRC de Memphrémagog  
Tél. : 819 843-8273, poste 239

Pour information :

M. Guy Jauron  
Directeur général  
MRC de Memphrémagog  
Tél. : 819 843-9292, poste 29